

## Plan d'action récapitulatif

### 1. Energie et émissions de CO<sub>2</sub>

#### **L'efficacité énergétique des services de train**

Un Masterplan a été élaboré au sein du Groupe SNCB en vue de promouvoir l'efficacité énergétique de la traction ferroviaire (y compris les pertes électriques dans les sous-stations de traction et caténaires). **Ce plan fait partie du plan de politique environnementale, voir annexe.**

#### **L'efficacité énergétique des autres activités**

##### ***Gestion de l'énergie, comptabilité énergétique***

- Avec l'introduction de SAP, l'importation du flux de données doit être adapté. Les procédures internes requises à cette fin ont été actualisées avec les services concernés du Holding, d'Infrabel et de la SNCB (H-SE.03 a pris l'initiative).
- L'inventaire de tous les compteurs intermédiaires existants de gasoil, gaz naturel et électricité, et leur mise en corrélation avec les installations correspondantes (H-ST prend l'initiative en collaboration avec I-I.4 en ce qui concerne les compteurs électriques).
- Installation de compteurs intermédiaires supplémentaires de gasoil, gaz naturel et électricité aux endroits pertinents et qui le permettent (H-ST en collaboration avec I-I.4 en ce qui concerne les compteurs électriques).

##### ***Gestion énergétique, reporting périodique en matière de consommation et de coûts***

- Les évaluations et reportings existants sont maintenus (H-SE.03).
  - Diminution (en %) de la consommation en mazout+gaz naturel = la consommation moyennée sur une année par rapport à 2005, 90% de la consommation est corrigée en fonction du nombre de degrés-jours;
  - Diminution (en %) de la consommation en électricité = la consommation moyennée sur une année par rapport à 2005, 10% de la consommation est corrigée en fonction du nombre de degrés-jours;
  - Le baromètre énergie = diminution (en %) de la consommation totale en énergie (par rapport à 2005) moyennée sur une année.

##### ***Gestion de l'énergie, campagne de conscientisation pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie***

- La campagne actuelle est poursuivie tout en mettant l'accent sur les résultats obtenus et des exemples de bonne pratique (H-CO).

##### ***Efficacité énergétique des nouvelles constructions***

- *Dans le cadre de l'étude de la rénovation ou de la construction de bâtiments, H-ST respectera le principe "TRIAS Energetica". H-ST complètera chaque année son vade-mecum "REVALOR" par des directives relatives à des projets énergétiquement rentables.*

##### ***Efficacité énergétique dans les établissements existants***

- Dans des délais qui restent à déterminer, un CPE devra également être établi et affiché aux endroits requis pour les gares bruxelloises et wallonnes (H-SE.03).
- En concertation avec l'UIC, un indicateur plus approprié pour les gares est recherché (H-SE.03).

##### **Examen des mesures REG dans tous les bâtiments existants**

- Scanning de tous les rapports d'audit de chauffage et mise à disposition via Envirobase (H-ST en collaboration avec H-SE.03).
- Relevé de la date d'installation de toutes les chaudières gérées par la SNCB-Holding et, aux endroits requis, organisation de l'audit de chauffage unique (H-ST).
- Sélection d'une série de bâtiments du Groupe SNCB dans lesquels 80 % de la consommation énoncée a été enregistrée en 2009. Organisation de scans énergétiques ou d'audits énergétiques pour les bâtiments repris sur la liste et aux endroits opportuns. (H-SE.03)
- Remplacement systématique des chaudières vétustes et à faible rendement énergétique dans le parc immobilier de la SNCB-Holding. (H-ST)

### ***Faciliter les projets de production de courant vert***

- H-SE.03 organise un audit énergétique pour les bâtiments existants cités afin de respecter le principe "trias energetica".
- H-SE.03 lance, en concertation avec H-F et H-ST, un marché pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments existants précités. Deux formes de partenariat : (1) l'octroi d'une concession domaniale et (2) la signature d'un contrat de leasing sont autorisés.
- H-SE.03 se concerta avec Infrabel et SNCB pour savoir si un marché commun peut être lancé.

## **2. Bruits et vibrations**

- H-SE.03 prend part à la concertation organisée par les instances régionales à propos de l'élaboration des plans de prévention du bruit (en exécution de la directive 2002/49).
- Bewag, l'association professionnelle Belgian Wagon association, invite les autorités fédérales à financer cette étude et le projet pilote. La SNCB-Holding appuie et réitère cette demande.
- En concertation avec la cellule riverains et les autres services concernés d'Infrabel et de la SNCB, H-SE.03 coordonne et répond aux plaintes des riverains à propos du bruit et des vibrations du trafic des trains.

### **Conventions avec la Région de Bruxelles-Capitale**

- H-SE.03 coordonne le suivi de la convention en concertation avec les services concernés du Groupe SNCB.

## **3. Gestion de l'eau (des eaux usées)**

- H-ST.2 et H-ST.3 examinent ce qu'il est possible de faire au sein des systèmes de gestion de données existants (Immo-B) et au sein des systèmes à venir (ERP) afin de mettre à disposition les factures d'eau et les données de consommation d'eau de manière centralisée.
- H-ST.2 examine, dans le cadre de nouveaux projets mentionnés au point 3.1.4, quels sont les endroits où il peut être davantage fait usage de l'eau de pluie.

## **4. Permis d'environnement**

- La gestion actuelle de la base de données "ENVIROBASE" est poursuivie.
- H-SE.03 coordonne l'élaboration et la définition de procédures pour que, lors de toute modification, les aspects liés aux permis d'environnement soient évalués, et que la base de données "ENVIROBASE" soit tenue à jour.

### **Facilitation de l'utilisation d' "ENVIROBASE"**

- H-SE.03 prend des initiatives afin de faire connaître plus largement les nouvelles possibilités offertes par "ENVIROBASE".

### **Application du cadre réglementaire**

- Chaque année, H-SE.03 organise les audits environnementaux de 20 établissements existants du Groupe SNCB.

### **Réservoirs de gasoil et chaudières**

- D'ici juin 2010, tous les bouchons orange apposés sur les réservoirs de gasoil devront avoir disparu. (H-ST)
- Scanner et permettre la consultation de tous les certificats d'inspection via Envirobase (H-ST).
- D'ici juin 210, toutes les chaudières au gaz situées en Flandre, d'une puissance nominale utile de 20 kW minimum, devront avoir été inspectées une première fois. (H-ST)

### **Encuvement des transformateurs**

- En concertation avec Infrabel (I-I.4), prévoir et assurer le suivi des collecteurs à placer sous les transformateurs à huile à partir de 100 kVA. (H-SE.03) en Wallonie.

### **Vérification des appareils de conditionnement d'air**

- Inventaire des appareils de conditionnement d'air avec la nature du réfrigérant (H-ICT, H-ST), mise à disposition de toutes les informations via EnviroBase.

## **5. Nature et paysage – gestion de la végétation**

- H-ST attirera l'attention des différentes parties concernées sur le potentiel et l'intérêt des lignes ferroviaires désaffectées en tant que corridor écologique, et tentera de faire renforcer cette fonction par le concessionnaire.
- Inventaire des zones vertes devant être gérées par H-ST et rédaction d'un code de bonne pratique.

## **6. Protection du sol**

### **Protection préventive du sol**

- Le personnel de H-SE.03 peut être appelé en cas d'incidents environnementaux. H-SE.03 reste titulaire des contrats-cadres signés avec les bureaux d'étude agréés pour la reconnaissance du sol. En cas d'incidents graves, ces derniers rendent un avis, prélèvent des échantillons, effectuent des analyses et dressent un rapport.
- H-SE.03 prévoit un contrat-cadre avec les centres agréés d'assainissement du sol afin de pouvoir, en cas d'incidents impliquant une pollution du sol sur les terrains du Groupe SNCB, évacuer rapidement et économiquement, des parties limitées du sol pollué. Un premier contrat sera conclu en 2009 en tant que projet pilote avec des centres d'assainissement du sol situés en Flandre.

### **Protection du sol lors de la mise hors service d'installations**

- Dans le cadre des procédures ISO14001 pour les services H-ST, la procédure à suivre lors de la mise hors service de citernes et autres installations susceptibles de présenter des fuites de carburants, huiles ou graisses, est précisée.

#### **Protection du sol lors de l'octroi d'une concession ou d'une autorisation d'occupation de terrains et de bâtiments**

- Dans les nouveaux contrats d'occupation, des garanties complémentaires sont exigées si l'occupant exécute ou entreprend des activités à risques.
- Organisation des études de sol requises lors du transfert de terrains, au début d'activités à risques et de manière périodique, conformément aux dispositions légales. (H-SE.03)

#### ***Protection curative du sol***

##### **Etude de sol et Inventaire**

- Les efforts d'étude et d'inventaire sont poursuivis conformément aux dispositions légales et à la demande des trois services du patrimoine (H-SE.03).

##### **Travaux d'assainissement du sol**

- H-SE.03 organise et coordonne tous les travaux d'assainissement nécessaires pour le Groupe SNCB.

##### **Provisions financières pour l'assainissement du sol**

- H-SE.03 actualise chaque trimestre les coûts futurs estimés et rend compte aux services finances concernés et à la gestion du patrimoine des trois sociétés.

## **7. Gestion des déchets**

#### ***Inventaire des flux de déchets***

- H-SE.03 prend l'initiative de dresser la carte de l'organisation actuelle de tous les flux de déchets du Groupe SNCB, et d'élaborer et de proposer une procédure afin de suivre les coûts et volumes actuels.

#### ***Déchets de bureau***

- H-ST.1 organise et élabore une procédure pour la collecte sélective des déchets pour tous les immeubles de bureaux où cela n'est pas encore le cas afin de satisfaire au minimum au cadre régional légal.
- H-ST.1 et H-CO prennent des initiatives pour que tous les collaborateurs et la société chargée du nettoyage quotidien des bureaux, soient informés et sensibilisés à la collecte sélective des déchets de bureau.

#### ***Les déchets des usagers du train et des visiteurs des gares collectés dans les gares***

- H-ST.1 organise annuellement, pour chacune des 11 gares séparément, une évaluation du pourcentage de tri, des frais de collecte et d'évacuation et des volumes collectés par fraction. Une première évaluation aura lieu en janvier 2011
- H-ST.1 et H-CO organisent une campagne de sensibilisation dans les 11 gares en vue d'atteindre au moins le pourcentage de tri requis pour l'évacuation des déchets.

#### ***Les déchets de chantiers***

- H-SE.03 conclut des contrats avec des experts agréés en assainissement du sol de telle sorte qu'à la demande du responsable de projet pour les chantiers d'Infrabel, de la

SNCB-Holding ou de la SNCB, tous les déchets de chantiers soient préalablement analysés, conformément aux dispositions légales.

- H-SE.03 et les autorités régionales se concertent à propos des meilleures conditions économiques et écologiques de réutilisation des déchets de chantier.

## **8. Respect de l'environnement : communication et sensibilisation, certification environnementale (ISO 14001 ou EMAS), actions transversales de protection de l'environnement.**

### ***Déclaration de politique environnementale***

- La déclaration de politique environnementale du 17/12/1999 est actualisée et formellement approuvée par le comité de direction et le conseil d'administration. (H-SE.03)

### ***ISO 14001 pour les 37 gares principales***

#### **Action :**

- D'ici fin 2012 au plus tard, un système de protection de l'environnement sera introduit dans les 37 gares gérées par la SNCB-Holding. Dès que le système de protection de l'environnement sera opérationnel, et qu'il aura été constaté qu'il satisfait à la norme, un organisme externe de certification sera invité à accorder à l'entreprise la certification ISO 14000.

#### **Action :**

- Pour accompagner la mise en place du système de protection de l'environnement, un contrat sera conclu fin 2009 avec un consultant externe. H-SE.03 organise la procédure de passation.

### ***Information interne & sensibilisation***

- Le baromètre énergie est actualisé tous les mois (H-SE.03 & H-CO).
- Connect et le flash info sur l'Intranet se penchent régulièrement sur des sujets environnementaux.
- Les informations pertinentes en matière d'environnement (législation, explications, informations de base et contextuelles) sont disponibles via le site intranet de H-SE.03.
- H-SE.03 développe 2 fois par an un sujet susceptible d'être traité lors de conférences sur la sécurité, et assure la communication avec les présidents des comités et les conseillers en prévention. Les présidents des comités veillent à intégrer les sujets dans les conférences de sécurité.
- L'équipe PI (H-SE.02, H-SE.03, H-CPS et H-SC (laboratoire) poursuit son travail. Toutes les informations relatives à la protection de l'environnement sont mises à disposition via la base de données *Product Info*.
- Organisation de la remise d'un prix interne pour la meilleure éco-initiative

### ***Information externe & sensibilisation***

- En collaboration avec Infrabel et la SNCB, la SNCB-Holding rédige chaque année un rapport sur la mobilité durable.
- Entre le mois d'octobre et la mi-décembre 2009, H-CO prendra, en concertation avec les services de communication d'Infrabel et de la SNCB, et en accord avec l'UIC, différentes initiatives afin de promouvoir encore plus explicitement le chemin de fer comme mode de transport durable.

- La SNCB-Holding encourage les outils internet Ecopassenger et EcoTransit. H-SE.03 communique chaque année les données nécessaires à l'UIC.
- La SNCB-Holding organise 2 fois par an une concertation avec la commission d'accompagnement environnement.